



New clinical guidance on:

Doxy-PEP + HIV PrEP & PEP

Recommendations at a glance

Canada.ca/STBBI

New guidance was released in Winter 2025.

Integrate these updates into your practice as part of a comprehensive approach to preventing **sexually transmitted and blood-borne infections (STBBI)**.

Doxy-PEP

- **Doxycycline post-exposure prophylaxis** involves taking doxycycline within 72 hours after condomless oral, vaginal or anal sex to prevent syphilis, chlamydia, and possibly gonorrhoea.
- Consider off-label use of Doxy-PEP for cisgender gay, bisexual and other men who have sex with men and transgender women at higher risk of bacterial sexually transmitted infections.

Scan for full guidance



Doxy-PEP

Developed by the National Advisory Committee on STBBI. Published by the Public Health Agency of Canada.

HIV PrEP

- **HIV pre-exposure prophylaxis** involves taking oral or injectable antiretroviral medications on an ongoing basis to prevent an HIV infection.
- Prescribe HIV PrEP for all adults and teens who want it. Assess HIV risk and recommend HIV PrEP to people who would benefit.

HIV PEP

- **HIV post-exposure prophylaxis** involves taking oral antiretroviral medications as soon as possible within 72 hours after exposure to prevent an HIV infection.
- Prescribe HIV PEP to patients with a moderate or high-risk exposure to a person with substantial risk of having transmissible HIV infection.

Scan for full guidance



HIV PrEP + PEP

Developed by the Canadian Institutes of Health Research Pan-Canadian Network for HIV and STBBI Clinical Trials Research (CTN+).

Note: These recommendations do not supersede any provincial/territorial legislative, regulatory, policy and practice requirements or professional guidelines that govern the practice of health professionals in their respective jurisdictions, whose recommendations may differ due to local epidemiology or context.



Nouvelles directives cliniques sur :

La Doxy-PPE +
La PPrE & la PPE au VIH

Recommandations en un coup d'œil

Canada.ca/ITSS

De nouvelles recommandations ont été publiées durant l'hiver 2025.

Intégrez ces mises à jour à votre pratique dans le cadre d'une approche globale de la prévention des **infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS)**.

Doxy-PPE

- **Prophylaxie post-exposition à la doxycycline** consiste à prendre de la doxycycline dans le 72 heures suivant des rapports oraux, vaginaux ou anaux sans condom pour prévenir la syphilis, la chlamydia et possiblement la gonorrhée.
- Envisagent l'utilisation hors indication de la Doxy-PPE chez les hommes gais, bisexuels et autres hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes et les femmes transgenres à risque plus élevé d'infections bactériennes transmissibles sexuellement.

Consultez les recommandations complètes

Doxy-PPE

Développées par le Comité consultatif national sur les ITSS. Publié par l'Agence de la santé publique du Canada.



PPrE au VIH

- **Prophylaxie pré-exposition au VIH** consiste à prendre des médicaments antirétroviraux par voie orale ou injectable de façon continue pour prévenir une infection par le VIH.
- Prescrire la PPrE au VIH à tous les adultes et adolescents qui le souhaitent. Évaluer le risque d'infection par le VIH et recommander la PPrE au VIH aux personnes qui pourraient en bénéficier.

PPE au VIH

- **Prophylaxie post-exposition au VIH** consiste à prendre des médicaments antirétroviraux par voie orale dès que possible dans les 72 heures suivant l'exposition afin de prévenir une infection par le VIH.
- Prescrire la PPE au VIH aux patients ayant présenté un risque modéré ou élevé d'exposition à une personne présentant un risque important d'infection transmissible par le VIH.

Consultez les recommandations complètes

PPrE et PPE au VIH

Développées par le Réseau pancanadien de recherche sur les essais cliniques du VIH et des ITSS des Instituts de recherche en santé du Canada.



Remarque : Ces recommandations ne remplacent pas les exigences législatives, réglementaires, politiques et pratiques provinciales et territoriales, ni les lignes directrices professionnelles qui régissent la pratique des professionnels de la santé dans leurs juridictions respectives, dont les recommandations peuvent différer en raison de l'épidémiologie ou du contexte local.

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2026 | Cat.: HP40-400/2026 | ISBN: 978-0-660-98163-5 | Pub.: 250434